



28 janvier 2019

Journalistes RFI tués au Mali : Hollande entendu comme témoin



Des journalistes maliens manifestent en hommage à Ghislaine Dupont et Claude Verlon, de RFI, tués à Kidal, ici le 4 novembre 2013 à Bamako – AFP.com / philippe desmazes

Il a été entendu le mi-janvier dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de deux journalistes de RFI au Mali en 2013.

L'ancien président de la République François Hollande a été entendu comme témoin par des juges d'instruction dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de deux journalistes de RFI au Mali en 2013.

Les juges parisiens qui enquêtent sur l'enlèvement de **Ghislaine Dupont et Claude Verlon** l'ont interrogé le 11 janvier sur des conversations en « off » avec des journalistes dans lesquelles il aurait évoqué des informations qui semblaient contredire les investigations. L'ancien patron de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) **Bernard Bajolet** a également été entendu, le 10 décembre.

Apartés suspects

Le 2 novembre 2013, un convoi de militaires français avait découvert le corps des reporters, tués par balles, non loin du pick-up de leurs ravisseurs, tombé en panne, selon les enquêteurs qui privilégient la thèse d'une prise d'otages ratée d'un groupe djihadiste.

L'association partie civile au dossier judiciaire, Les amis de Ghislaine Dupont et Claude Verlon, avait réclamé en novembre ces auditions, déconcertée par certains propos prêtés à François Hollande et à Bernard Bajolet dans le cadre d'apartés avec des journalistes.

« De mauvaises interprétations »

Ils avaient notamment évoqué l'existence d'une écoute téléphonique captée entre un probable commanditaire et un exécutant, le premier reprochant à l'autre d'avoir « *détruit la marchandise* », selon des propos qu'aurait tenus François Hollande en décembre 2013 et rapportés par un journaliste de RFI à la justice. Or, les demandes de déclassification n'ont pas permis de trouver la trace de cette interception.

Confronté le 11 janvier à ses propos dans le bureau des juges, l'ancien président en a regretté « *de mauvaises interprétations* » tandis que Bernard Bajolet a démenti un mois plus tôt l'existence même de cette écoute devant l'un des juges, indiquant n'avoir pas été « *aussi affirmatif* ». Il a ainsi justifié: « *J'ai été un peu surpris, un peu déstabilisé à l'idée de démentir l'ancien chef de l'État et j'ai bafouillé quelque chose dont je ne me souviens plus trop* », selon sa déposition.

Nombreuses zones d'ombre

Ces auditions ont alimenté un peu plus les doutes des proches des journalistes, dans cette enquête où pèsent selon eux encore de nombreuses zones d'ombre sur les circonstances exactes de l'assassinat. « *Soit le président de la République et l'ancien directeur de la DGSE mentent de concert, soit ils se sont crus autorisés à raconter n'importe quoi. Et dans un dossier aussi sensible et douloureux, je ne sais finalement ce qui est le plus inquiétant : leur légèreté oratoire ou leur volonté d'obstruer la manifestation de la vérité* », a réagi **Marie Dosé**, avocate de l'association partie civile. ■